

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.

C 2020-01-010 ÉCOLOGIE URBAINE

Adoption du Plan Climat air énergie territorial 2019-2025.

Le rapporteur, M Yann GUEVEL
donne lecture du rapport suivant

ÉCOLOGIE URBAINE – Adoption du Plan Climat air énergie territorial 2019-2025.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération n° C 2019-06-097 du 28 juin 2019, le Conseil de la métropole a arrêté le projet de Plan climat air énergie territorial 2019-2025.

Ce projet a été mis en consultation selon les dispositions légales en vigueur à savoir :

- consultation de l’Autorité Environnementale
- consultation de la Région et du Préfet de région
- consultation du public

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a également été consulté, dans la continuité de son association aux travaux d’élaboration du projet.

Consultation des institutions

Les observations et avis formulés par les 3 autorités consultées sont annexés à la présente délibération, ainsi que la réponse apportée à l’Autorité Environnementale.

La Région a émis un avis favorable et a souligné la convergence d’actions entre les 2 collectivités. Parmi les sujets abordés dans cet avis, les enjeux de la transition énergétique des serres chauffées ainsi que du port de Brest ont été relevés, tandis qu’une plus grande prise en compte de l’économie circulaire a été suggérée.

Le Préfet de Région a fait part de pistes d’amélioration, par exemple sur l’identification plus formelle du potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR) ou sur le développement nécessaire du stockage naturel du carbone (forêts...), tout en reconnaissant le caractère étoffé du travail réalisé.

L’Autorité Environnementale a émis des recommandations de synthèse sur la meilleure prise en compte des enjeux liés à la qualité de l’air, à l’évaluation environnementale et au suivi du Plan climat.

Enfin le Conseil de développement a formulé ses observations lors d’une réunion qui s’est tenue avec les services de la métropole le 22 octobre 2019, complété par une note récapitulative remise par mail et présentée en annexe. La question des entreprises et de leur accompagnement dans la

transition énergétique a été plus particulièrement évoquée. Des réponses ont été apportées directement lors de la réunion du 22 octobre.

Consultation du public

La consultation du public a été réalisée du 15 octobre au 15 décembre selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du projet à l'accueil de l'hôtel de métropole 24, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00.
Les observations du public pouvaient être déposées sur un registre prévu à cet effet sur place.
- Mise à disposition du projet sur le site internet de Brest métropole à l'adresse suivante : <https://jeparticipe.brest.fr> où les observations ont pu être exprimées en ligne.
- Possibilité offerte de transmettre les observations par courrier postal à l'adresse suivante : BREST METROPOLE Hôtel de métropole 29222 Brest Cedex 2 ou par mail à l'adresse suivante : ecologie-urbaine@brest-metropole.fr

Par ailleurs, le projet de Plan climat a été mis également à disposition du public lors du Village Climat déclic qui s'est tenu les 16 et 17 novembre dernier aux ateliers des Capucins, avec possibilité de déposer des remarques dans un registre prévu à cet effet.

Une dizaine de contributions ont été recueillies dans ce cadre.

Les remarques ainsi formulées sont présentées en annexe sous la forme d'un tableau de synthèse.

Ces remarques portent principalement sur les thématiques suivantes :

- Le développement de l'usage du vélo
- La réduction des consommations d'énergie superflues (affichage publicitaire, vitrines..)
- L'articulation des enjeux avec ceux portés par le PLU Facteur 4
- La mobilisation des habitants.

Prise en compte des consultations

Pour la prise en compte de ces différentes contributions, il est proposé d'approfondir les remarques pouvant être reliées au programme d'actions, qui constitue la partie opérationnelle du projet de Plan.

Il est ainsi proposé d'ajouter les fiches actions suivantes au programme d'actions à savoir :

- Encourager et accompagner le développement de **l'économie circulaire** (fiche à rattacher au secteur « tertiaire et industriel »)
- Renforcer la prise en compte de l'enjeu des émissions de **particules fines** dans l'air (fiche à rattacher au secteur «amélioration de la qualité de l'air »)

Il est également proposé d'étoffer les fiches actions suivantes :

- Renforcer les outils et méthodes de **suivi du Plan Climat**

Pour répondre à la contribution n°1 du réseau des citoyens du Climat, il est proposé d'apporter des compléments aux fiches «(..) faire partager les connaissances sur la vulnérabilité (..)», « accompagner la dynamique d'action des citoyens du climat », « accompagner la mobilisation des jeunes », « accompagner la mobilisation des habitants », ces compléments visant à mieux valoriser ce réseau d'habitants et à mieux prendre en compte ses attentes.

D'autres remarques ou contributions peuvent faire l'objet des commentaires suivants :

- Concernant le développement du **stockage du carbone** et le caractère moins opérationnel des fiches actions proposées :
L'enjeu lié au développement de stockage de carbone est identifié. Toutefois, les thématiques à croiser et les données à capitaliser pour définir une stratégie d'actions sont nombreuses : dynamique du boisement naturel, prise en compte de l'enjeu des prairies permanentes et des talus, articulation biodiversité et stockage de carbone, gestion foncière et gestion forestière, agroforesterie, (...). Une étude d'approfondissement préalable est bien nécessaire pour définir le plan d'actions et sera menée comme prévue dans la fiche action correspondante.
- Concernant la **mobilité des salariés d'entreprises**, cet enjeu est bien identifié dans le cadre de la fiche action n°5 (mobiliser et accompagner les acteurs économiques dans les démarches de transition) : figurent dans cette fiche l'encouragement au télétravail, au covoiturage, à l'animation de plan d'action au sein de zones d'activités...
- Concernant la **logistique urbaine** en lien avec le développement de la livraison à domicile : cette thématique est largement traitée dans la fiche action « intégrer les enjeux du transport de marchandise », avec un focus sur une démarche de partenariat avec la Poste sur le sujet,
- Concernant l'**articulation déchets-réseaux de chaleur** : cette articulation est bien prise en compte. Le schéma directeur de développement du réseau de chaleur de Brest permet d'avoir des projections de besoins thermiques à moyen et long terme, et d'adapter en conséquence les moyens de production d'énergie renouvelable et de récupération (ENRR) pour maintenir un taux d'ENR de 90%, y compris en tenant compte de la baisse progressive du volume de déchets ménagers résiduels ;
- Concernant la prise en compte des enjeux spécifiques liés au développement urbain (densité urbaine, renouvellement urbain, renouvellement des zones d'activités économiques et commerciales...) : les fiches actions développées sur la thématique « aménagement du territoire et planification urbaine », prévoient d'adapter et ajuster les prescriptions déjà présentes dans le règlement du PLU et les opérations d'aménagement, la révision ultérieure du PLU Facteur 4 permettra d'adapter le moment venu les objectifs globaux concourant à renforcer encore la prise en compte des enjeux climatiques sur cette thématique structurante ;
- Concernant la prise en compte plus détaillée des enjeux liés au développement du vélo : au-delà de la fiche action « développer fortement la place des mobilités actives », il convient de renvoyer au schéma directeur vélo adopté par Délibération n° C 2019-12-243 du Conseil de métropole du 6 décembre suite à une très large concertation, ainsi qu'au dispositif de gouvernance du schéma directeur qui sera mis en place dans ce cadre. Le schéma directeur vélo prévoit par ailleurs les modalités de son intégration dans le PLU valant Plan de déplacement urbain.

D'autres commentaires explicatifs sont apportés sur le tableau de synthèse des contributions du public joint.

Projet de Plan mis à jour

Les fiches actions ainsi ajoutées ou modifiées sont jointes à la délibération et incorporées dans le projet de Plan mis à jour.

Par ailleurs, le projet de Plan a été élaboré avant de connaître l'ensemble des conclusions de l'enquête ménage déplacement 2018.

Ces dernières étant désormais connues, il est proposé de mieux prendre en compte ces éléments en actualisant les tableaux de répartition et d'évolution des parts modales figurant dans la partie « stratégie » du document Plan.

Les tableaux de répartition des parts modales ainsi modifiées sont annexés à la délibération et les modifications qui en résultent concernant la prospective sont incorporées dans le projet de Plan mis à jour.

Cette modification n'entraîne pas d'évolution de la trajectoire présentée à l'horizon 2050 pour ce secteur d'émission. A noter que si les objectifs de parts modales sont très ambitieux, à l'inverse la prise en compte du bénéfice du recours croissant aux véhicules électriques a plutôt été sous-évaluée dans la méthodologie.

Au vu de tous ces éléments, un projet de Plan Climat mis à jour a été établi et joint à la présente délibération.

Il comporte désormais 60 fiches actions, renumérotées de façon à garder la cohérence de leur classement en 13 secteurs d'intervention.

DÉLIBÉRATION

En conséquence il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le Plan Climat air énergie territorial 2019-2025 joint, modifié selon les propositions ci-avant pour tenir compte du retour des consultations mises en œuvre selon les dispositions légales en vigueur.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSTION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Avis de la COMMISSION SERVICE A LA POPULATION : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : Julie LE GOIC AUFFRET

Abstention : le groupe "Rassemblement pour Brest"